



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la  
Paroisse de Sainte-Hénédine

10 décembre 2018

À cette séance extraordinaire dûment convoquée par un avis écrit remis à tous les membres du conseil, pour l'adoption du budget 2019, tenue au Centre Municipal le 10 décembre 2018, étaient présents les membres du conseil suivants : Mesdames Rabia Louchini, Danielle Roy, Messieurs Clermont Maranda, Réjean Deblois, Jean-François Nadeau et Pascal Laverdière sous la présidence de Monsieur Michel Duval, maire. Aussi présent M. Yvon Marcoux, directeur général secrétaire-trésorier et un contribuable. L'assemblée débute. Il est dix-neuf heures trente-cinq (19h35).

**Présentation du budget 2019**

228-18

**Adoption du budget 2019**

CONSIDÉRANT les priorités choisies par les membres du conseil pour le maintien ou l'amélioration des services selon les compétences de la municipalité;

CONSIDÉRANT les obligations légales et financières à rencontrer;

CONSIDÉRANT les discussions préalables tenues à ce sujet;

Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Jean-François Nadeau, Danielle Roy, Michel Duval et Réjean Deblois sous division de Clermont Maranda et Rabia Louchini

Que le conseil municipal adopte le budget 2019, équilibré selon le document présenté au conseil par le directeur général secrétaire-trésorier séance tenante au montant de 1 849 217 \$.

229-18

**Programme triennal d'immobilisation 2019-2020-2021**

CONSIDÉRANT les projets d'immobilisation retenus par le conseil municipal pour 2019-2020-2021;

CONSIDÉRANT les discussions tenues à ce sujet;

Il est proposé par Danielle Roy, appuyé par Réjean Deblois et résolu unanimement

Que le conseil municipal adopte le programme triennal d'immobilisation pour les années 2019-2020-2021 tel que présenté par le directeur général secrétaire-trésorier.

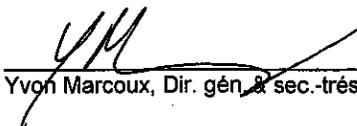
230-18

**Levée de la séance**

Il est proposé par Jean-François Nadeau que la séance soit levée. Il est vingt heure seize (20h16).

« Je, Michel Duval, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

  
Michel Duval, Maire

  
Yvon Marcoux, Dir. gén. & sec.-trés